



# Remise des diplômes

## 1. Vous avez eu votre diplôme en 2022 et vous pouvez venir le retirer le 16 décembre 2022 de 15h30 à 18h30 :



Pour cela, vous devrez vous munir d'une pièce d'identité.  
Vous vous présenterez le 16 décembre 2022, directement au self (entrée directe depuis le parking).

L'équipe de direction et des représentants des équipes pédagogiques seront présents pour échanger avec vous dans la convivialité.



## Vous avez eu votre diplôme en 2022 et vous ne pouvez pas venir le retirer le 16 décembre 2022 :

Vous pouvez donner procuration à une personne pour qu'elle vienne retirer votre diplôme obtenu en 2022 lors de cette journée au lycée Chaptal de Quimper.



Pour cela, vous devez rédiger un écrit donnant pouvoir nommément à une personne que vous désignez comme pouvant retirer votre diplôme. Vous donnerez la procuration ainsi que la copie de votre carte d'identité à la personne désignée qui se présentera le 16 décembre 2022, directement dans la salle de remise de diplôme (entrée directe depuis le parking). Cette personne sera munie de la procuration, la copie de votre carte d'identité, sa propre carte d'identité.

Télécharger la procuration pour le retrait de votre diplôme ici



A tout moment, jusqu'au 31/05/2023, vous pouvez nous faire parvenir une demande écrite **pour le recevoir par courrier** (frais d'expédition à votre charge) : précisez vos nom, diplôme obtenu et adresse à laquelle vous souhaitez que l'on expédie le diplôme.

Il est impératif que vous joigniez **en timbres-poste l'affranchissement d'un envoi en recommandé de 50g** pour que nous puissions vous l'expédier en recommandé avec accusé réception.

En juin prochain, les diplômes non retirés seront réexpédiés au Rectorat qui les conserve. Les démarches pour l'obtenir ensuite sont à faire via le site de l'académie de Rennes : <http://www.ac-rennes.fr/cid102891/demande-diplome-releve-notes-attestation-copies-concours-examen.html>